

### PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice :	<b>29</b>	L'an <b>deux mille vingt-cinq</b> , le <b>lundi seize juin</b> à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 10 juin 2025, s'est réuni en mairie salle du conseil municipal, en séance publique, <b>sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.</b>
Nombre de conseillers présents :	<b>19</b>	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	<b>07</b>	
Nombre de conseillers votants :	<b>26</b>	

#### TABLEAU DES CONSEILLERS PRESENTS, REPRESENTES OU EXCUSES

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
BONNICHON	Frédéric	X		
FAURE-IMBERT	Danielle	X		
CHAUVIN	Lionel	X		
CACERES	Marie	X		
VIDAL	Thierry	X		
ABELARD	Nathalie	X		
WATERLOT	Philippe		X	R. GARCIA
MECKLER	Emanuelle	X		
GARCIA	Ramon	X		
CRETIN	Chantal	X		
RAVEL	Dominique	X		
PORTE	Michèle	X		
ROUVIER-AMBLARD	Marie		X	MC. DUARTE
DOLAT	Gilles		X	C. CRETIN
CREGUT	Jacques	X		

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
GUILLOT	Brigitte	X		
CANET	Antoine		X	E. MECKLER
DESPLANQUE	Brigitte	X		
MAUPIED	Catherine		X	J. CREGUT
BAYLE	Bernard		X	V. MELUT
GAILLARD	Jean-Luc		X	F. BONNICHON
MESSEANT	Jean-François	X		
MELUT	Valérie	X		
DUARTE	Marie-Christine	X		
BIONNIER	Cédric		X	
VERMERSCH	Vincent		X	
CROZY MACHEBOEUF	Carole		X	
VINCENT	Eric	X		
LICHERON	Brigitte	X		

## ORDRE DU JOUR

RAPORTEURS		DELIBERATIONS
<b>PREAMBULE</b>		
Frédéric BONNICHON	<b>0</b>	COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT DU 14 AVRIL AU 16 JUIN 2025
Frédéric BONNICHON	<b>0</b>	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2025 - <b>ANNEXE 1</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>		
Frédéric BONNICHON	<b>1</b>	APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA DSP DU CASINO DE CHATEL-GUYON PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT – SUBDÉLÉGATION - <b>ANNEXE 2</b>
Danielle FAURE-IMBERT	<b>2</b>	CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT L'HYDROSYSTEME THERMAL - <b>ANNEXE 3</b>
Frédéric BONNICHON	<b>3</b>	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - ABRI DU SARDON - <b>ANNEXE 4</b>
Emanuelle MECKLER	<b>4</b>	ACCEPTATION DE DONS DE DEUX ŒUVRES « NÉNUPHAR » ET « EMBRASSADE » DE L'ARTISTE ARIEL ELIZONDO - <b>ANNEXE 5</b>
Emanuelle MECKLER	<b>5</b>	ACCEPTATION D'UN DON DE L'ŒUVRE « LE HÉRON » DE L'ARTISTE PIERRE YERMIA - <b>ANNEXE 6</b>
<b>FINANCES</b>		
Frédéric BONNICHON	<b>7</b>	DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNE
Frédéric BONNICHON	<b>8</b>	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES AGENTS MUNICIPAUX (CAM)
<b>RESSOURCES ET CITOYENNETÉ</b>		
Jean-François MESSEANT	<b>9</b>	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Thierry VIDAL	<b>10</b>	RENOUVELLEMENT ADHESION AU SERVICE COMMUN D'ENSEIGNEMENT MUSICAL - <b>ANNEXE 8</b>
Marie CACERES	<b>11</b>	INSERFAC – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC CHATEL-GUYON POUR 2025 - <b>ANNEXE 9</b>
<b>CADRE DE VIE</b>		
Dominique RAVEL	<b>12</b>	ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES 103AB289-103AB757-103ZB470-103ZB499-103ZD213 DU CENTRE HOSPITALIER DE RIOM
Frédéric BONNICHON	<b>13</b>	EPF-SMAF : RENOVATION GLOBALE DES LOGEMENTS SITUES AU 1 RUE JEAN LEVADOUX - <b>ANNEXE 10</b>
Frédéric BONNICHON	<b>14</b>	APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE PARKING DU PÔLE RAQUETTES ET LES TERRAINS DE PADEL DE LA VOUEE

## JEUNESSE

Thierry VIDAL	15	CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR EN COMMUN A PARIS – ANNEXES 11A et 11B
Thierry VIDAL	16	CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS AUX ELEVES DE CM2 PAR LE COLLEGE DE CHATEL-GUYON - ANNEXE 12
Thierry VIDAL	17	ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS – ETE 2025
Thierry VIDAL	18	ACTIVITE « NUITS SOUS TENTE » - TARIF
Thierry VIDAL	19	SOIREE JEUNES 2025
Thierry VIDAL	20	MINI-SEJOUR A PARIS VACANCES TOUSSAINT 2025

## VIE DE LA CITÉ

Emanuelle MECKLER	21	FIXATION DES TARIFS PUBLICS SAISON CULTURELLE 2025-2026 DU THEATRE - ANNEXE 13
-------------------	----	--

Brigitte GUILLOT est secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 et constate que le quorum est atteint.

## PREAMBULE

### 0. COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU 14 AVRIL AU 16 JUNI 2025

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT :

N°	N° de décision et objet	MONTANT T.T.C. (le cas échéant)	MONTANT H.T. DES TRAVAUX (le cas échéant)
4	25D15-DECIS-005-ADMIN-28032025-PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES -APA		
5	25D15-DECIS-006-ADMIN-15052025-PORTANT SUR LE RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE LICENCE IV		

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

### 0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2025

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 22 avril 2025.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO DE CHATEL-GUYON PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT - SUBDELEGATION

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la subdélégation de l'exploitation du restaurant du casino.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 2. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT L'HYDROSYSTEME THERMAL

Rapporteur : Mme Danielle FAURE-IMBERT

Madame FAURE-IMBERT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée interroge le rapporteur sur la mise en œuvre de l'expertise judiciaire avec une demande de précision sur le ou les commanditaires de cette expertise.

Il est répondu que l'expertise judiciaire a été demandée par la ville de Châtel-Guyon uniquement.  
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention de groupement de commande pour la mise en œuvre d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant l'hydrosystème thermal.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **3. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - ABRI DU SARDON**

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la convention d'occupation temporaire du domaine public et de lancer la procédure de publicité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **4. ACCEPTATION DE DONS DE DEUX ŒUVRES « NÉNUPHAR » ET « EMBRASSADE » DE L'ARTISTE ARIEL ELIZONDO**

Rapporteur : Mme Emanuelle MECKLER

Madame MECKLER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée demande au rapporteur si le coût des socles est raisonnable comparativement au prix de l'œuvre.

Monsieur le Maire répond que les deux œuvres ne disposent pas de socles. Il n'y a donc pas de coût en lien avec ces œuvres pour leurs socles. Pour la délibération suivante, le coût représente une dépense inférieure à 1 000 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter le don de deux œuvres « Nénuphar » et « Embrassade » de Ariel ELIZONDO.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **5. ACCEPTATION D'UN DON DE L'ŒUVRE « LE HÉRON » DE L'ARTISTE PIERRE YERMIA**

Rapporteur : Mme Emanuelle MECKLER

Madame MECKLER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter le don de l'œuvre « Le Héron » de Pierre YERMIA.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **6. MISE A JOUR DE LA REPRESENTATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la modification du tableau des représentations extérieures de la commune.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **FINANCES**

### **7. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNE**

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les modifications du budget de la commune.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES AGENTS MUNICIPAUX (CAM)**

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la subvention exceptionnelle au Comité des Agents Municipaux.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **RESSOURCES ET CITOYENNETÉ**

### **9. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : M. Jean-François MESSEANT

Monsieur MESSEANT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'actualisation du tableau des effectifs.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **10. RENOUVELLEMENT ADHESION AU SERVICE COMMUN D'ENSEIGNEMENT MUSICAL**

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée interroge le rapporteur sur les spécialités dispensées et les suites données au-delà de la durée d'adhésion à ce service.

Le rapporteur répond qu'il n'y a pas de spécialités spécifiquement mais qu'un échange avec les enseignants permet de qualifier les besoins et de définir les contours de l'enseignement musical. En ce qui concerne les suites, cette initiative s'inscrit dans une dynamique communautaire ce qui permet d'inscrire cette action dans la durée compte tenu de son caractère mutualisable. Il est précisé que la personne dispensant l'enseignement musical est un salarié de l'agglomération Riom Limagne et Volcans.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion au service commun d'enseignement musical.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **11. INSERFAC – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC CHATEL-GUYON POUR 2025**

Rapporteur : Mme Marie CACERES

Madame CACERES présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention d'Inserfac avec la ville pour 2025.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **CADRE DE VIE**

### **12. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES 103AB289-103AB757-103ZB470-103ZB499-103ZD213 DU CENTRE HOSPITALIER DE RIOM**

Rapporteur : M. Dominique RAVEL

Monsieur RAVEL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'acquisition des parcelles du centre hospitalier de Riom.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **13. EPF-SMAF : RENOVATION GLOBALE DES LOGEMENTS SITUES AU 1 RUE JEAN LEVADOUX**

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le portage du foncier du 1 rue Jean Levadoux.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **14. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE PARKING DU PÔLE RAQUETTES ET LES TERRAINS DE PADEL DE LA VOUEE – ATTRIBUTION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE**

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée émet un avis très favorable de cette initiative et du lien intergénérationnel mis en place à travers cette démarche.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'attribution de l'occupation du domaine public à JR Energie Conseil pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **J E U N E S S E**

### **15. CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR EN COMMUN A PARIS**

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'organisation du séjour à Paris.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **16. CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS AUX ELEVES DE CM2 PAR LE COLLEGE DE CHATEL-GUYON**

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention de fourniture de repas par le collège.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **17. ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS – ETE 2025**

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les activités et tarifs de l'accueil de loisirs.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **18. ACTIVITE « NUITS SOUS TENTE » - TARIF**

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les tarifs de l'activité « Nuits sous tente ».

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **19. SOIRÉE JEUNES 2025**

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le tarif de la soirée jeune.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **20. MINI-SEJOUR A PARIS VACANCES TOUSSAINT 2025**

Rapporteur : M. Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les tarifs du mini-séjour à Paris.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **VIE DE LA CITÉ**

### **21. FIXATION DES TARIFS PUBLICS SAISON CULTURELLE 2025-2026 DU THEATRE**

Rapporteur : Mme Emanuelle MECKLER

Madame MECKLER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les tarifs de la saison culturelle 2025-2026.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**LA SEANCE EST LEVEE A 22H.**

---

Frédéric BONNICHON  
Maire de Châtel-Guyon



Brigitte GUILLOT  
Secrétaire de séance du conseil municipal

